



REGLEMENT API RACE Cross triathlon

Article 1 – Organisation

L'association API TRI (Agglomération Porte de l'Isère Triathlon) organise un cross triathlon, le **samedi 06 juin 2026**.

Les départs et arrivées sont situés au lac de Vénérieu (151 chemin du lac, 38460 Vénérieu).

Les épreuves suivantes sont au programme selon les distances et catégories ci-après.

Epreuves	Catégorie	Distance natation	Distance VTT	Distance CAP	Horaires départ
CROSS TRI M à partir de juniors 18 ans (2008 et avant)	Juniors à vétérans	1000m	24km	8 400m	Départ : 14h00
CROSS TRI S à partir de cadets 16 ans (2010 et avant)	Cadets à vétérans	500m	15km	4 200m	Départ : 14h30
CROSS TRI XS à partir de 12 ans (2014 et avant)	Benjamins à vétérans	300m	7 000 m	2 000m	Départ : 19h30
JEUNES 8 à 11 ans (nés de 2015 à 2018)	Poussins / Pupilles	100 m	3 000 m	1 000 m	Départ : 18h30
TRIPLE XS RELAIS ou SOLO à partir de 12 ans (nés en 2014 et avant)	Benjamins à vétérans	300 m (x3)	7 000 m (x3)	2 000 m (x3)	Départ : 19h30

Article 2 – Conditions de participation

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Le non-respect du règlement pourra être sanctionné par une disqualification. Sur l'ensemble des épreuves, la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon est appliquée.

Les concurrents s'engagent à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

Le présent règlement pourra être modifié, et les concurrents inscrits en seront informés par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Les concurrents devront être présents au minimum 1/2 heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

Article 3 – Assurance et santé

L'ORGANISATEUR

- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre les organisateurs et les concurrents en responsabilité civile.

- Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé des participants, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

LES PARTICIPANTS

- L'organisateur attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuel accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

- Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant.

- La participation aux différentes épreuves est subordonnée à la présentation :

- Pour les adultes : d'une licence sportive FFTRI ou de la prise de connaissance du FIS Formulaire Info Santé
- Pour les mineurs : d'une autorisation parentale, d'une licence sportive FFTRI ou avoir répondu négativement à l'intégralité du questionnaire de santé
- Pour les non licenciés FFTRI : le pass-compétition FFTRI
- Pour les équipes en relais : d'une licence sportive FFTRI ou de la prise de connaissance du FIS Formulaire Info Santé ; ou la présentation d'une licence FFA, FFC ou FFN qui se substitue au certificat médical uniquement pour le concurrent réalisant la discipline qu'elle représente.

DOMMAGE MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 4 - Modalités d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont accessibles avec ou sans licence. Les non-licenciés FFTRI, ainsi que les licenciés FFTRI « loisir » ou « dirigeant » doivent s'acquitter du Pass compétition :

- Le pass-compétition à 4 € pour les courses jeunes, le XS et le relais XS,
- Le pass-compétition à 7 € pour le cross triathlon individuel distance S,
- Le pass-compétition à 10 € pour le cross triathlon individuel distance M.

LES FRAIS D'INSCRIPTION :

Epreuves	Tarifs licenciés FFTRI	Tarif non licencié FFTRI (incluant le pass compétition)	Inscription sur place (dans la mesure des places disponibles)
CROSS TRI format M à partir de 18 ans Juniors à vétérans	40 €	50 €	Plus 10 €
En relais	51 €	Plus 4 € / participants	Plus 10€
CROSS TRI format S à partir de 16 ans Cadets à vétérans	32 €	39 €	Plus 10 €
CROSS TRI format XS à partir de 12 ans benjamins à vétérans	20 €	24 €	Plus 10 €
JEUNES 8-11 ans poussins / pupilles	10 €	14 €	15 €
TRIPLE XS RELAIS ou SOLO à partir de 12 ans Benjamins à vétérans	30 € / en solo 30 € / équipe de 2 42 € / équipe de 3	Plus 10 € Plus 7 € / participants Plus 4 € / participants	Plus 10 €

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font par internet sur une plateforme d'inscription (lien sur le site apitri.fr) avec paiement CB sécurisé en ligne jusqu'à la veille de la course. Inscriptions possibles sur place selon les places restantes avec une majoration du tarif.

Article 5 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs présentant un certificat médical de contre-indication au plus tard 1 semaine avant l'épreuve. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son

dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelles que soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation pour force majeure, rendant impossible le maintien de la course sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale. Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

Toutefois, et par dérogation expresse au précédent paragraphe, l'organisateur peut prévoir un remboursement intégral ou une partie du coût d'inscription dans certains cas arbitrés par le bureau de l'association API TRI. Le cas échéant, ce remboursement sera effectué automatiquement sur la carte bancaire ayant servi au paiement initial, sans que la personne inscrite n'ait de démarche à effectuer. (Frais administratif lié à la plateforme d'inscription déduit)

Article 6 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité le jour de la course à partir de 12h00 et jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Article 7 – Déroulement des épreuves

Exposé d'avant course

Il est donné sur l'aire de départ 15' avant chaque course.

Les courses se déroulent selon le règlement de la FFTRI.

CROSS TRIATHLON M : course individuelle réservée aux 18 ans et plus, catégories juniors à vétérans. Cette course est aussi ouverte aux relais.

CROSS TRIATHLON S : course individuelle réservée aux 16 ans et plus, catégories cadets à vétérans.

CROSS TRIATHLON XS : course individuelle réservée aux 12 ans et plus, catégories benjamins à vétérans.

COURSE JEUNES : réservée aux 8-11 ans, catégories poussins et pupilles.
C'est une course individuelle.

TRIPLE XS EN RELAIS : à partir de 12 ans catégories benjamins à vétérans. Cross Triathlon (300m Natation – 7 km VTT en circuit fermé – 2km CAP) à faire 3 fois en équipe. L'équipe doit faire 3 boucles complètes, libre à chaque équipe de s'organiser pour effectuer chaque discipline dans l'ordre à sa guise par un membre de son équipe pendant les 3 boucles.

Il est possible aussi d'effectuer cette course en solo ; l'athlète enchaîne alors les 3 triathlons XS. Cette possibilité est réservée aux personnes âgées de plus de 18 ans.

7-1 – La natation :

L'utilisation d'une combinaison néoprène dépendra de la température de l'eau conformément à la réglementation de la FFTRI. La décision sera prise le jour de la course. Les aides artificielles (plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison) sont interdites. Le bonnet de natation est obligatoire et non fourni par l'organisation.

7-2 – Le VTT :

Pour le cross-triathlon M et S : le parcours VTT empruntera en partie des routes ouvertes à la circulation. La circulation routière n'est pas interdite, chaque athlète devra respecter le code de la route. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité. Nous rappelons à tous que la prudence doit toujours être de mise. En cas d'accident dû au non-respect du code de la route, le concurrent engage seul sa responsabilité. Des signaleurs sont présents sur différents points (carrefour, traversée de route...) ils sont là pour vous indiquer le parcours et veiller à votre sécurité. Veuillez rester malgré tout vigilant et merci de les respecter. Il est interdit de suivre un concurrent avec tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation.

Pour toutes les épreuves, chaque concurrent aura pour obligation de :

- Porter un casque à coque rigide agréé sur la partie VTT
- D'utiliser un VTT en bon état de fonctionnement
- Vérifier que son guidon est équipé de bouchon de protection sur les poignets et/ou cornes
- La plaque dossard VTT devra être portée obligatoirement sur l'avant du guidon + port du dossard dans le dos

7-3 – Course à pied

Tous les parcours empruntent des sols souples et plats : pelouses, terre battue. Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisation (parfaitement visible devant, ni plié, ni coupé) avec une fixation en 3 points, un porte dossard est fortement recommandé.

7-4 – Aire de transition

Elle est située à proximité de la sortie de l'eau. Avant le départ, les concurrents doivent placer leur équipement de course à l'emplacement prévu et pourront le récupérer à l'issue de la course quand les organisateurs en donneront l'autorisation.

Le matériel, n'ayant pas été retiré du parc à vélo dans la limite du temps imparti, sera rassemblé à l'extérieur du parc et sans surveillance.

7-5 – Barrières horaires :

Pour des questions d'organisations et de logistique sécuritaire, **les épreuves suivantes intègrent des barrières horaires :**

- **Distance M : un temps limite natation + T1 + VTT à 2h45 maxi. Au-delà de ce timing l'athlète pourra être stoppé lors de son arrivée à T2.**
- **Distance S : un temps limite natation + T1 + VTT à 2h20 maxi. Au-delà de ce timing l'athlète pourra être stoppé lors de son arrivée à T2.**
- **Distance triple XS : le nageur pourra se voir arrêter par l'organisation en fonction de la tombée de la nuit et du manque de visibilité engendrant des problèmes de sécurité.** L'équipe pourra malgré tout poursuivre la course en VTT et en course à pied avec une lampe frontale. En revanche, l'équipe ne sera pas classée. (idem pour un concurrent en solo)

De plus et comme mentionné dans l'article 9, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...).

Article 8 – Ravitaillements

Il y aura plusieurs postes de ravitaillement placés dans l'enceinte du lac, et un ravitaillement sur le parcours VTT de l'épreuve M/S.

Article 9 – Sécurité / assistance

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté.

Pour le format triple XS du soir, les concurrents devront prévoir un **système d'éclairage, type lampe frontale à utiliser obligatoirement** à la tombée de la nuit lorsque la visibilité sera réduite. En cas d'absence de système d'éclairage, le participant pourra être arrêté par les arbitres ou l'organisation.

Une association de secouristes assurera les premiers secours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur les parcours.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- respect du règlement,
- engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,
- engagement à aider toute personne en difficulté.

En cas d'abandon, le concurrent doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

Article 10 - Chronométrage

Chaque participant / équipe se verra remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puces velcros à mettre à la cheville gauche) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

La puce sera détectée au départ, à l'arrivée. La puce sera transmise entre les relayeurs, et fera office de passage de relais.

Les équipes seront classées à l'issue de l'épreuve. La puce devra impérativement être remis à l'organisateur à l'issue de la course. En cas de non restitution, elle vous sera facturée.

Article 11 - Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

La direction de course se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les concurrents jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 13 – Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.